PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Accord-cadre : Impressions 2027

CAHIER DES CHARGES SIMPLIFIÉ

Marché à PROCEDURE ADAPTEE

Accord-cadre à marchés subséquents

à 2 attributaires

[Marché n°2026-8202-01]

Pouvoir adjudicateur :
Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Contact :
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Marie Mazurier
Maison du Parc
7 route d'Aubusson
Téléphone : 06 77 83 91 64
Courriel : m.mazurier@pnr-millevaches.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Jeudi 19 novembre 2026 à 16:00

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Une autre vie s'invente ici

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MARCHÉ 3

A. Pouvoir adjudicateur 3
B. Objet de la consultation 3
C. Contexte du marché 3

ARTICLE 2. DESCRIPTION DES BESOINS 3

A. Nature des prestations 4
B. Quantités 4

ARTICLE 3. CLAUSES ADMINISTRATIVES 5

A. Pièces contractuelles du marché 5
B. Type de marché – Procédure marchés subséquents 5
C. Modalités financières 5
1. Prix de l'offre 5
2. Facturation – Règlement 6
D. Délais d'exécution – Durée du marché 6
E. Pénalités de retard 7
F. Dispositions diverses 7
G. Clause environnementale 7
H. Attribution de compétence 7
I. Dérogations au CCAG 7

ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION 7

ARTICLE 1. PRESENTATION GENERALE DU MARCHE

A. Pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Maison du Parc

7 route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

www.pnr-millevaches.fr

SIRET : 251 900 130 00013

Contacts :

Renseignements techniques

Marie MAZURIER, chargée de communication

Téléphone : 06 77 83 91 64

Mail : m.mazurier@pnr-millevaches.fr

Renseignements administratifs

Adeline PELLETIER, comptable et marchés publics

Téléphone : 07 88 77 25 30

Mail : a.pelletier@pnr-millevaches.fr

B. Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'impression des documents édités par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin du 1er janvier au 31 décembre 2027.

C. Contexte du marché

L'équipe du Parc est composée d'environ 35 agents dont les bureaux sont situés à Millevaches en Corrèze.

Afin d'informer les différents acteurs du territoire (habitants, élus, socio-professionnels, visiteurs…), les services du Parc éditent des supports de communication de types différents.

La chargée de communication est en charge, au sein de cette équipe de coordonner les documents de communication, de leur conception à leur impression.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DES BESOINS

A. Nature des prestations

Le prestataire est en charge des travaux divers d'impression du Parc et de leur livraison (hors ceux faisant l'objet d'un marché spécifique dans le cadre d'une opération distincte) dans les conditions suivantes :

- Le prestataire fournit le **paramétrage d'export souhaité** (norme PDF) et toutes autres préconisations permettant de rendre plus opérationnels les échanges entre le PNR et le prestataire. Il devra mettre en place un **protocole d'échange** spécifiant les différentes étapes de l'envoi du fichier jusqu'à la livraison.
- Le prestataire fournit également pour chaque impression **les informations nécessaires qui doivent être indiquées** sur les supports imprimés (labels, marques...)
- Pour chaque édition, un **bon de commande est édité** ;
- **Les fichiers à imprimer sont envoyés au prestataire** soit par la chargée de communication du Parc elle-même soit par le prestataire graphique missionné par le PNR ;
- **Les principaux types d'impressions** sont renseignés dans le tableau MP2026-8202-01BPU.xls en annexe ; pour chaque ligne, le prestataire peut proposer les ajustements qui lui paraissent nécessaires (notamment le type de papier ou de finition).
- Tous les papiers proposés pour l'impression doivent être recyclés et de préférence avoir une **certification environnementale reconnue** (dont Ecolabel européen, FSC, Nordic swan ecolabel, Ange bleu...)
- Le **conditionnement** des commandes devra se faire au plus près des préconisations inscrites dans le tableau et **être inscrit sur les cartons livrés**.
- **La livraison devra être annoncée 24h à l'avance** au minimum par téléphone au 06 77 83 91 64.
- Sauf exception **le point de livraison** est le suivant : Maison du Parc – 7 route d'Aubusson – 19290 MILLEVACHES.

Les travaux prévus dans le présent accord-cadre concernent :

- Impressions de livrets
- Impressions de brochures
- Impressions de dépliants
- Impressions d'affiches et flyers
- Impressions d'enveloppes
- Impressions de sets de table
- Impressions diverses (cartes postales, marque-pages, cartes de visite, carte de jeux, calendrier…)

B. Quantités

Le montant maximum de l'accord-cadre est de : 29.000,00 € TTC. Si ce montant maximum est atteint avant sa fin d'exécution, l'accord-cadre est résilié automatiquement sans indemnités aux titulaires.

Les quantités prévisionnelles pour chaque type de document sont indiquées dans le fichier MP2026-8202-01BPU.xls (surlignées en vert).
Les quantités prévisionnelles pour l'impression des enveloppes ne sont pas établies.

ARTICLE 3. CLAUSES ADMINISTRATIVES

A. Pièces contractuelles du marché

La liste des documents contractuels de l'accord-cadre classée par ordre de priorité est la suivante :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes financières dont le bordereau des prix unitaires. L'acte d'engagement sera fourni pré-rempli aux prestataires retenus lors de la signature de l'accord-cadre.
- Le présent cahier des charges simplifié
- Le cahier des clauses administratives générales des marches publics de fournitures courantes et de services – CCAG-FCS (Arrêté du 30 mars 2021 disponible sur le site Legifrance à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341)
- L'offre technique du titulaire
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs postérieurs à la notification du marché.

B. Type de marché – Procédure marchés subséquents

Le présent marché est un accord-cadre à marchés subséquents conclu avec un maximum de deux opérateurs (accord-cadre multi-attributaire) à procédure adaptée de fournitures et services. Il comporte un seul lot car il concerne des prestations identiques.
Chaque marché subséquent fait l'objet d'une demande de devis auprès des deux opérateurs retenus. Les devis doivent être fournis dans les cinq jours ouvrés avec une validité de 30 jours.
La commande sera attribuée sur la base des critères suivants :

- Délai de mise en œuvre (25%)
- Prix (65%)
- Valeur environnementale de l'offre (10%)
 appréciée au regard de la part de papiers titulaires de l'écolabel européen ou de tout autre écolabel équivalent

C. Modalités financières

1. Prix de l'offre

Le montant maximum de l'accord-cadre est fixé à 29.000 € TTC.
Les prix sont unitaires.

Les prix indiqués comprendront l'ensemble des charges et frais correspondant à la prestation demandée dont les frais de conditionnement, de stockage, d'emballage, d'assurance et de transport au lieu de livraison.

Les marchés subséquents seront conclus :

- Pour les prestations ne figurant pas au bordereau des prix unitaires : aux prix unitaires définis dans chaque marché subséquent au vu du devis retenu.
- Pour les prestations figurant au bordereau des prix unitaires : au vu du devis retenu dans lequel les prix unitaires proposés devront être au maximum les prix unitaires proposés au moment de l'offre révisés selon la formule suivante :

 P = Po * I /Io

dans laquelle :

P est le prix révisé

Po est le prix d'origine

I est le dernier indice connu de l'INSEE 010764917 de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF18 – Travaux d'impression et services connexes

Io est l'indice l'INSEE 010764917 de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF18 – Travaux d'impression et services connexes à la date de remise de son offre par le titulaire.

2. Facturation – Règlement

Les factures devront être déposées sur la plateforme Chorus Pro. L'identifiant du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur cette plateforme est son numéro de SIRET (251 900 130 00013).

La demande de paiement devra comprendre les mentions suivantes :

- Date d'émission
- Numéro référence du marché (MP2026-8202-01),
- Prestations réalisées en respectant les éléments du bordereau des prix,
- Prix hors taxe,
- Montant de la TVA,
- Prix toute taxe comprise.

Le délai de règlement des factures est fixé à 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement sur validation des services faits.

Si la demande de paiement ne respecte pas la forme exigée décrite ci-dessus ou en cas de non validation des services faits, le délai de règlement n'est pas applicable.

Aucun acompte et aucune avance ne sont prévus.

D. Délais d'exécution – Durée du marché

Le marché portera effet du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027. Le délai d'exécution de chaque marché subséquent est celui sur lequel s'engage le prestataire dans son devis lors de la consultation concernant ce marché subséquent.

E. Pénalités de retard

Une pénalité pour retard d'exécution d'un marché subséquent pourra être appliquée. Par dérogation à l'article 14.1.1 du CCAG-FCS, cette pénalité sera calculée par application de la formule suivante :

P=V*R/100 dans laquelle :

P = montant de la pénalité

V = montant du prix de la prestation en retard hors taxe

R = nombre de jours de retard.

Ce montant ne pourra pas excéder 10% du montant total hors taxe du marché subséquent. Il pourra être réclamé dès le 1er euro.

F. Dispositions diverses

Il est fait application du CCAG-FCS pour l'ensemble des dispositions ne figurant pas au présent cahier des charges.

G. Clause environnementale

L'article 20.2 du CCAG-FCS relatif aux emballages s'applique au présent marché.

Il est notamment stipulé que "Lorsque cela n'est pas de nature à contrevenir aux règles sanitaires et d'hygiène, le titulaire utilise des contenants réutilisables, recyclés, recyclables ou réemployés. Il veille également, dans la mesure du possible, à en réduire les quantités, en volume et en poids. Le titulaire s'engage, lorsque cela est compatible avec les besoins de l'acheteur et les spécificités des produits, à privilégier la livraison en vrac plutôt que par unité distincte.
Sauf stipulation contraire dans les documents particuliers du marché, et lorsque cela n'est pas de nature à contrevenir aux règles sanitaires et d'hygiène, les emballages restent la propriété du titulaire. Celui-ci les collecte en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation."

H. Attribution de compétence

Les litiges seront réglés à l'amiable par les parties. Dans le cas où un accord ne pourrait être trouvé, le Tribunal Administratif de Limoges est compétent.

I. Dérogations au CCAG

Il est fait dérogation à l'article 14.1 du CCAG-FCS (pénalités pour retard)

ARTICLE 4. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Les offres seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

a.pelletier@pnr-millevaches.fr

L'objet du mail devra être le suivant : ***Offre Marché 2026-8202-01 – Impressions 2027 - [Nom de l'entreprise candidate]***

Les formats de documents acceptés sont les suivant : .pdf, .odt, .ods, .odp, .doc, .docx, .xls, .xslx,.ppt, .pptx. Les formats exécutables .exe ou l'utilisation de macro-commandes dans les documents n'est pas acceptée.

Une copie papier de sauvegarde sous pli fermé avec mention « Ne pas ouvrir » pourra être envoyée en recommandé avec accusé réception à :

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Responsable administratif

7 Route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

En cas de transmission de plusieurs offres par le même candidat, seule la dernière offre sera prise en compte. Chaque transmission devra donc comprendre l'ensemble des documents (candidature et offre).

L'envoi des échantillons se fera sous enveloppe en **recommandé avec accusé réception** portant la mention « Marché Impression 2027 – Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Maison du Parc - 7 route d'Aubusson – 19290 Millevaches

Aucun échantillon reçu après la date et heure limite fixée ci-après ne sera recevable.

La date limite de transmission des offres et des échantillons est fixée au jeudi 19 novembre 2026 à 16h00.

Les offres devront contenir les éléments suivants :

- Le **formulaire DC1** fourni complété, un formulaire DC4 en cas de sous-traitance.
- **Le fichier MP2026-8202-01BPU.xls, bordereau des prix unitaires**, dont le premier onglet sera rempli par le candidat (tarifs, délais et éventuellement observations). *Le deuxième onglet de ce document correspond au devis quantitatif estimé calculé automatiquement selon les quantités prévisionnelles.*
- Les **échantillons des papiers correspondant à l'offre** précisant le papier utilisé et/ou papier vierge **avec références**.
- Un **mémoire technique concis** indiquant notamment la méthodologie et les différentes étapes de l'impression avec échelle de temps (de l'envoi du fichier à la réception des imprimés par le PNR), ainsi que la démarche environnementale de l'entreprise.
- Les **références** de clients pour le même type de prestation (moins de 3 ans)
- Un **descriptif succinct des moyens humains et techniques** ; précisant également les éventuelles périodes de fermeture annuelle

La durée de validité des offres est de 90 jours.

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité technique (papier, technique et matériel d'impression, méthodologie, références) = 25%
- Prix total calculé selon le devis quantitatif estimé = 45%
- Délais de BAT et livraison = 20%
- Valeur environnementale de l'offre = 10%

appréciée au regard :

- De la démarche environnementale globale de l'entreprise ;
- Des certifications environnementales ;
- De la part de papiers titulaires de l'écolabel européen ou de tout autre écolabel équivalent ;

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux placés. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques ou financiers de l'offre.

L'ensemble des candidats sera informé de la suite donnée à leur proposition.

En cas d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur en informera les candidats et pourra procéder à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

L'accord cadre sera attribué aux deux offres les mieux placées.

Les candidats retenus devront fournir les pièces suivantes dans un délai de 8 jours sauf s'ils les ont déjà fournis au moment de l'offre ou à l'occasion d'une autre consultation (sous réserve de leur durée de validité) :

- La dernière attestation fiscale et l'attestation de vigilance de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF selon les dispositions de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.
- Un relevé d'identité bancaire
- Le pouvoir de la personne habilitée à signer les documents
- Un acte d'engagement qui sera communiqué pré-rempli et qui devra être retourné après signature.
- En cas de sous-traitance, la demande d'acceptation du ou des sous-traitants (DC4)